



**COMMUNE DE ROZIER EN DONZY**  
**Département de la Loire**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 20 mars 2024**

<b>Membres :</b>		
- afférents au Conseil :	15	Le vingt mars deux Mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
- en exercice :	14	
- présents :	13	
- votants :	13	
<b>Convocation en date du :</b>		<b>Présents :</b> BABEL Anne, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne
08 mars 2024		<b>Absents excusés :</b> BANCEL Béatrice
<b>Affichée le :</b>		<b>Secrétaire de séance élu :</b> FORISSIER Johan
08 mars 2024		

<b>N° 2024D206</b>	<b>REFACTURATION EXTENSION BTS P. "RTE DE COTTANCE" - PROP. INFINITY INVESTISSEMENT FONCIER - MODIFICATION</b>
--------------------	--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la délibération n° 2023D406 du 18 septembre 2023 relative aux travaux d'extension BTS P. RTE DE COTTANCE comporte une erreur matérielle sur le nom de la société facturée.

En conséquence, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur ce thème.

Ainsi, la modification sera comme suit :

- INFINITY INVESTISSEMENT FONCIER : 2447,90 €
- M. Steven OUVRARD et Mme PARINGAUX Précillia : 1.225,00 €
- Commune de Rozier-en-Donzy : 1.225,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**RAPPORTE** la délibération n° 2023D406 du 18 septembre 2023 en adressant la refacturation à INFINITY INVESTISSEMENT FONCIER – 49 Rue de la Jouvence – 42210 MONTROND LES BAINS au lieu de la SCI JOUVENCE.

**DECIDE** de faire supporter au propriétaire, INFINITY INVESTISSEMENT FONCIER représentée par M. Maxime ROCHETTE, à M. Steven OUVRARD et la Commune les frais relatifs à l'extension du réseau pour son projet de maison individuelle.

**DIT** que le montant de ces travaux est fixé à 4.897,90 €.

**DIT** que le recouvrement de la somme dûe, soit la répartition suivante :

- INFINITY INVESTISSEMENT FONCIER : 2447,90 €
- M. Steven OUVRARD et Mme PARINGAUX Précillia : 1.225,00 €
- Commune de Rozier-en-Donzy : 1.225,00 €

Le Secrétaire de Séance  
Johan FORISSIER

ROZIER EN DONZY, le 25/03/2024  
Signé : le Maire, Didier BERNE

